



Les apologistes de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et de son blocus de Gaza prétendent souvent qu'Israël est la cible des critiques injustes des organisations des droits de l'homme – y compris Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJP MO). Ceci est faux. Ils prétendent également que ces organismes ne tiennent pas compte ou appuient implicitement les violations des droits de l'homme commises par les Palestiniens ou d'autres groupes ou pays. Ceci est également faux.

Quels sont les principes de base et les convictions qui guident les positions et les actions de CJP MO?

Les positions et le travail quotidien de CJP MO sont guidés par trois piliers de base : le respect du droit international, des attentes égales envers toutes les parties au conflit et la conviction que la violence n'est pas une solution.

CJP MO tient-elle compte des violations des droits de l'homme commises par des acteurs non israéliens?

Oui. CJP MO critique constamment les violations commises par l'ensemble des acteurs au Moyen-Orient. Les points suivants sont des exemples de positions prises par CJP MO sur des actions d'acteurs autres qu'Israël :

- CJP MO critique les attaques à la roquette contre Israël de la part de groupes militants à Gaza.¹
- CJP MO condamne les attentats suicide commis par les Palestiniens, affirmant par exemple :
« CJP MO croit de plus que tout acte de violence contre des populations civiles, qu'il s'agisse d'*attentats suicides* ou de bombardement massifs de zones ou d'infrastructures civiles, constitue une violation grave du droit international. De tels actes devraient être condamnés comme des moyens criminels et inefficaces d'atteindre des buts politiques. Indépendamment des différences en termes de capacité militaire, les populations civiles ne devraient jamais être réduites à des moyens d'atteindre des buts politiques; le fait de cibler des civils à la fois pour les agents étatiques et non-étatiques ne fait qu'exacerber l'intransigeance et qu'intensifier la polarisation qui affecte déjà la région. »² (Italiques ajoutées)
- CJP MO a appelé à la tenue d'enquête à propos des Palestiniens *et* des Israéliens à la suite des rapports des organismes des droits de l'homme sur l'opération israélienne « Plomb durci » au début de 2009³.
- CJP MO a condamné la saisie temporaire d'une cargaison de riz et de farine par le Hamas en février 2009⁴.
- CJP MO exhorte le Canada à exercer des pressions sur l'Iran et la Syrie pour qu'ils arrêtent de fournir des armes au Hezbollah⁵.
- CJP MO appelle à la fin des interférences étrangères au Liban, y compris celles de l'Iran et de la Syrie⁶.
- CJP MO appelle constamment à un cessez-le-feu lorsqu'un conflit armé est déclenché entre Israël et ses adversaires militants⁷.
- CJP MO critique les violations des droits de l'homme commises par le Fatah – le groupe palestinien dirigeant l'Autorité palestinienne – et celles commises par le Hamas – le groupe palestinien administrant Gaza – à l'encontre de leurs partisans respectifs⁸.
- CJP MO a commenté la corruption au sein de l'Autorité palestinienne sous la direction du Fatah⁹.
- CJP MO a commenté les positions extrémistes prises par Al-Qaeda et certains partis d'opposition dans plusieurs pays arabophones¹⁰.
- CJP MO a informé le public sur le manque de démocratie en Égypte et sa loi sur l'état d'urgence répressive¹¹.

Pourquoi CJP MO se concentre-t-elle sur Israël et les Palestiniens?

Plusieurs raisons font de la situation entre Israël et les Palestiniens un élément central du travail de CJP MO:

- Le conflit israélo-palestinien affecte grandement la stabilité de toute la région. La résolution du conflit israélo-palestinien est au cœur de la résolution d'autres tensions dans la région. Le Liban et la Jordanie, par exemple, acquerraient une plus grande stabilité une fois le problème des réfugiés palestiniens réglé.

- Israël commet constamment des violations des droits de l'homme de par son occupation des territoires palestiniens. Par la continuation de l'occupation et du contrôle israélien des territoires palestiniens, Israël fait augmenter les tensions dans la région. Les Palestiniens en Israël subissent également une grande discrimination et de fréquents abus de la part des autorités israéliennes, ce qui fait aussi croître les tensions.
- La société et l'économie palestiniennes sont dévastées par l'occupation israélienne. Les Palestiniens sont pour le moment l'un des peuples les plus pauvres de la région et le contrôle israélien des territoires palestiniens occupés (TPO) a créé et aggravé cette pauvreté. Compte tenu qu'Israël continue à restreindre sévèrement les activités socio-économiques des Palestiniens, ceci constitue également une source de tensions dans la région.

Pourquoi CJP MO et d'autres organisations de droits sont-elles si critiques envers Israël ?

Bien que toutes les violations du droit international doivent être condamnées, l'ampleur et la gravité des violations commises par Israël à l'encontre des droits des Palestiniens dépassent largement celles commises par les groupes militants à l'encontre d'Israël et ses citoyens. C'est pourquoi il est logique que CJP MO et d'autres groupes des droits de l'homme accordent une attention particulière à de telles violations. Par exemple, le nombre total d'Israéliens ayant trouvé la mort dans les huit dernières années en raison d'attaques à la roquette en provenance de Gaza ne dépasse pas 30. Pourtant, le gouvernement israélien prétend que les attaques à la roquette l'ont contraint à lancer un assaut de 22 jours le 27 décembre 2008 ayant causé la mort de 1400 personnes – la plupart des civils, y compris 300 enfants. De plus, l'occupation israélienne des territoires palestiniens depuis 1967 est l'une des plus longues de l'histoire contemporaine et, en tant que telle, mérite une attention particulière.

Ensuite, malgré son bilan déplorable en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire, Israël aspire à une place parmi les démocraties libérales occidentales. Il a cherché à obtenir du soutien et un statut préférentiel auprès de l'Europe, du Canada et des États-Unis prétendant être une île de démocratie libérale dans une mer de despotisme. Il est donc tout à fait raisonnable de demander à Israël d'être à la hauteur des normes internationales en termes de droits humains, dans l'espoir de convaincre éventuellement Israël d'améliorer ses pratiques en matière de droits de l'homme vis-à-vis des Palestiniens.

CJP MO questionne-t-elle le droit d'Israël d'exister ?

Non. CJP MO croit qu'Israël est une présence établie au Moyen-Orient et ne devrait pas craindre pour sa survie. CJP MO comprend que la « solution des deux États » – c'est-à-dire un État palestinien coexistant avec un État israélien dans la paix et la sécurité – constitue la solution la plus largement acceptable au présent conflit. Cette approche reconnaît implicitement le concept et la position éthique à l'effet qu'Israël doit continuer d'exister même si sa création s'est traduite par la dépossession d'un autre peuple, les Palestiniens. Toutefois, parce que CJP MO croit que la dépossession des Palestiniens par Israël – tant en Israël que dans les territoires palestiniens occupés (TPO) – est toujours en cours et s'intensifie, elle croit qu'il est de plus en plus critique qu'Israël cesse ses violations des droits de l'homme. Une telle position, néanmoins, ne pourrait jamais être assimilée à une suggestion de démanteler Israël ou de toute autre menace à son existence.

¹ Voir la prise de position de CJP MO "Humanitarian & Political Crisis in Gaza", 12 January 2008; voir également la fiche-info de CJP MO « *Attaques de roquettes Qassam à partir de la bande de Gaza* », janvier 2009.

² Voir la prise de position de CJP MO « *Relever le défi : Une proposition de CJP MO pour la politique canadienne au Moyen-Orient* », août 2009, pages 27 et 28.

³ Voir la prise de position de CJP MO « *Répondre aux récents rapports des droits de l'homme sur Gaza* », décembre 2009.

⁴ Voir le communiqué de presse de CJP MO "Canadian position on humanitarian relief to Gaza an enigma", 16 février 2007.

⁵ Voir la prise de position de CJP MO « *Violences israéliennes au Liban* », juillet 2006.

⁶ Voir la prise de position de CJP MO, « *Pour une politique canadienne positive et permanente au Moyen-Orient* », juin 2007.

⁷ Voir le communiqué de presse de CJP MO « *Les civils se font tuer à Gaza* », 5 janvier 2009; voir également la prise de position de CJP MO, « *Violences israéliennes au Liban* », juillet 2006 et « *La guerre d'Israël sur Gaza* », janvier 2009.

⁸ Voir le communiqué de presse de CJP MO "CJPME echoes concerns raised in Human Rights Watch Report concerning Palestinian Factions," 31 juillet 2008.

⁹ Voir la fiche-info de CJP MO « *Le Hamas et les élections palestiniennes 2006* », février 2006.

¹⁰ Voir la prise de position de CJP MO « *Relever le défi: Une proposition de CJP MO pour la politique canadienne au Moyen-Orient* », août 2009, pages 10 et 11.

¹¹ Voir la fiche-info de CJP MO : « *L'Égypte de l'après Moubarak* », juillet 2010.